

République Française

Département HAUTE-GARONNE

Commune de Lavernose-Lacasse

## **DECISION N°2020-15**

*(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)*

### **Objet : Déplacement de réseau de télécommunication - Chemin de Bergès**

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat;

Vu les travaux de réfection de la voirie – chemin de Bergès

Vu la nécessité de valider le devis d'Orange pour le déplacement de réseau de télécommunication d'un montant de 4 352.13 €.

### **DECIDE**

**Article 1 :** De valider le devis d'orange pour le déplacement de réseau de télécommunication d'un montant de 4 352.13 €.

**Article 2 :** Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 08 septembre 2022

Le Maire, A.DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/09/2022

Application agréée E-legalite.com